

## Description

Le taxateur fiscal ou la taxatrice fiscale, employés dans les services de taxation des administrations cantonales des contributions, procèdent à la détermination des impôts dus par les personnes physiques (les individus, sociétés simple et en nom collectif, etc.) et morales (sociétés anonymes et sociétés à responsabilité limitée). Au service de l'Etat, ils contrôlent les déclarations d'impôt remplies par le contribuable et y apportent, si nécessaire, des modifications en s'appuyant sur les législations fiscales cantonales et fédérales. Les taxateurs fiscaux s'occupent également des impôts spéciaux (impôts à la source, donations, successions, gains immobiliers, etc.).

Leurs principales activités consistent à:

### Envoi et contrôle des formulaires

- envoyer à chaque contribuable les formulaires de déclaration d'impôts (document papier ou informatique)
- contrôler les éléments de revenu (activité, rentes et pensions, etc.) et de fortune (capitaux, immeubles, voiture, assurances sur la vie, etc.)
- vérifier le bien-fondé des déductions revendiquées par les contribuables (frais de transport, repas, perfectionnement, cotisations d'assurances, frais de maladie, frais d'entretien d'immeubles, dettes et intérêts, etc.); en cas de doute, les taxateurs peuvent contacter les contribuables pour obtenir des renseignements complémentaires;

### Détermination du revenu imposable

- une fois en possession de tous les éléments, déterminer le revenu et la fortune et établir les répartitions intercantionales et intercommunales, parfois même internationales nécessaires au calcul et à l'expédition des bordereaux d'impôts communaux, cantonaux, fédéraux, paroissiaux;
- notifier la taxation en joignant les modalités de paiement;

### Réclamation et tâches administratives

- répondre, au guichet ou au téléphone, aux demandes de renseignements formulées par les contribuables au sujet de leur taxation;
- en cas de réclamation, examiner les arguments avancés et préparer un projet de décision qui sera, selon le cas, soumis à l'échelon supérieur;
- accomplir diverses tâches administratives: communication de renseignements à d'autres autorités, identification et classement de documents, archivage, etc.

### Environnement de travail

Le taxateur fiscal ou la taxatrice fiscale travaillent à l'aide de l'informatique en utilisant des logiciels appropriés. Selon les cantons, les services de taxation sont organisés en entités responsables d'un certain nombre de contribuables (ordre alphabétique des noms ou cercles régionaux). Les taxateurs fiscaux établissent de nombreux contacts avec des organismes extérieurs à l'administration (employeurs, secrétariats communaux, fiduciaires, banques, compagnies d'assurances, etc.). Leurs horaires sont réguliers mais peuvent être chargés à certaines périodes de l'année.

## Formation

La formation de taxateur fiscal ou de taxatrice fiscale est modulaire et s'acquiert en emploi.

### Lieu

- Lausanne.

### Durée

- 304 leçons sur env. 2,5 ans

### Conditions d'admission pour se présenter au 1er module

- CFC d'employé-e de commerce ou formation supérieure (diplôme ES; Bachelor HES dans le domaines de l'économie)
- 1 an d'expérience professionnelle dans la fiscalité;
- emploi dans une administration fiscale communale, cantonale ou fédérale et accord de l'employeur.

### Titres obtenus

- certificat salariés, à la fin du 1er module de formation
- fiscaliste qualifié salariés et certificat indépendant et personnes morales à la fin des modules II a et II b;
- fiscaliste qualifiés indépendants et personnes morales.

### Contenu

#### Modules

- I: taxation des contribuables exerçant une activité lucrative dépendante (cas ordinaires);
- IIA: taxation des personnes physiques exerçant une activité lucrative dépendante (cas difficiles) / IIB: taxation des contribuables indépendants et des personnes morales (cas ordinaires);
- III: taxation des personnes physiques et morales (cas complexes) en tenant compte des autres types d'impôts.

Pour plus de détails, consulter [www.csi-ssk.ch](http://www.csi-ssk.ch).

## Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Esprit méthodique
- Capacité de concentration
- Bonne mémoire
- Esprit de synthèse
- Autorité
- Aptitude à négocier
- Discrétion
- Impartialité

## Perspectives professionnelles

Le taxateur fiscal ou la taxatrice fiscale peuvent au fil des années accéder à des postes à responsabilité comme:

- responsables d'un groupe de taxateurs;
- experts réviseurs dans les entreprises.

Les taxateurs fiscaux formés dans les administrations cantonales et fédérales sont, par la suite, recherchés par l'économie privée, en particulier par les fiduciaires.

### Perfectionnement

Les taxateurs fiscaux peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours organisés par l'administration fiscale cantonale ou fédérale ou par des organismes privés d'experts dans des matières touchant à leur domaine;
- brevet fédéral d'agent-e fiduciaire, 3 ans en emploi, Yverdon;
- brevet fédéral de conseiller-ère financier-ère, en emploi, Genève et/ou Lausanne;
- brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité, en emploi, divers lieux de Suisse romande;
- diplôme fédéral d'expert-e comptable, d'expert-e en finance et controlling, d'expert-e fiscal-e, d'expert-e fiduciaire, divers lieux de Suisse romande;
- Bachelor of Science HES en économie d'entreprise, 3 ans à plein temps ou 4 ans en emploi, divers lieux de Suisse romande;
- etc.

Pour plus de détails, consulter [www.orientation.ch/perfectionnement](http://www.orientation.ch/perfectionnement).

## Professions voisines

- Agent fiduciaire BF/Agente fiduciaire BF
- Analyste financier et gestionnaire de fortunes DF/Analyste financière et gestionnaire de fortunes DF
- Conseiller financier BF/Conseillère financière BF
- Expert-comptable DF/Experte-comptable DF
- Spécialiste en finance et comptabilité BF/Specialiste en finance et comptabilité BF

## Adresses

Administration fédérale des contributions -  
Département des finances  
Eigerstrasse 65  
3003 Berne  
Tél.: 058 462 71 06  
<http://www.estv.admin.ch>

Conférence suisse des impôts (CSI)  
Secrétariat général ACI-VD  
Rte de Berne 46  
1014 Lausanne Adm cant VD  
Tél.: 021 316 18 66  
<http://www.csi-ssk.ch>